



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/454
21 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 JUIN 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que je vous avais adressées précédemment les 21 novembre et 13 décembre 1995 (S/1995/982 et S/1995/1037, respectivement), j'ai l'honneur d'appeler votre attention une fois de plus sur le fait préoccupant que des avions des forces alliées déployées en Iraq ont violé à plusieurs reprises l'espace aérien de la République islamique d'Iran. Je vous fais tenir ci-joint une liste de quatre violations survenues en décembre 1995 et en janvier 1996, accompagnée de renseignements les concernant.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran vous demande instamment de prendre les mesures appropriées pour faire cesser ces pratiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

Annexe

	Heure	Date	Nombre d'avions	Vitesse (en milles nautiques)	Altitude (en pieds)	Direction
1	10 h 55	30 décembre 1995	8	400	24 000	30° 40' de longitude N et 46° 30' de latitude E
2	11 h 28	30 décembre 1995	8	400	24 000	30° 35' de longitude N et 48° 5' de latitude E
3	08 h 50	14 janvier 1996	1	480	28 000	Sud-Est — 32° 30' de longitude N et 47° 55' de latitude E
4	10 h 57	14 janvier 1996	1	200	10 000	Sud-Ouest — 32° 58' de longitude N et 46° 25' de latitude E
